

**SÉANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025 à 18H  
SALLE DES FÊTES DE MILHARS**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	32

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juillet, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

**Présents :** M. Alain Guilhabert, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme. Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, M. Jean Philippe, Mme. Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, M. Jean Philippe Gineste, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Éric Carbonnel, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

**Pouvoirs :** M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à M. Pierre Paillas, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Delphine Pinczon du Sel.

**Absents et excusés :** M. Frédéric Ichard, M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, Mme. Laurence Poillerat, M. Laurent Vours, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

**D73-2025 DELIBERATION PORTANT ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLE POUR LE SERVICE ECOLES 4C**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de l'état de présentation en non-valeur envoyé par le service de gestion comptable des finances publiques de Gaillac-Cadalen.

Considérant qu'il n'existe plus aucun moyen contentieux pour recevoir ces créances, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'admettre en non-valeur, des titres de 2014 à 2022 portant sur les services de cantine, de garderie et d'ALSH pour un montant total de 1 868,47€.

- *Liste 6621040012*

Compte	Montants Présentés
6541	1 768,47€
6542	0
TOTAL	1 768.47€

- *Liste 5739930012*

Compte	Montants Présentés
6541	100€
6542	0
TOTAL	100€

## ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTÉ** de déclarer les montant de 1768,47 et 100 € énoncé ci-dessus en non-valeur ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 du Service Ecoles de la 4C – section de fonctionnement – article 6541 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Le secrétaire de Séance



Bernard Bouvier

Le Président



Bernard Andrieu

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.